

AGENCE CONSTRUCTION  
LITTORAL

**ETABLISSEMENT DEMARNE**  
**5 RUE D'ALSACE**  
**BP N° 367**  
**62205 BOULOGNE SUR MER CEDEX**

N/Réf : 24880/14/2092/TT/TT

Objet : 62 BOULOGNE/MER  
Etablissement DEMARNE  
Avis Technique relatif à la  
sécurité incendie de  
l'établissement


Boulogne-sur-mer, le 3 juin 2014


DOSSIER N° GAF1912


Monsieur,


Pour donner suite à notre visite de votre établissement en date du 23 courant :


**Locaux désignés à risques**

Description	Action à mener
<b><u>Grand local Archives</u></b>	
Carreaux de plâtre en périphérie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parois coupe-feu</li> <li>• A compléter au droit des ébrasements des menuiseries extérieures</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelques calfeutrements à réaliser</li> </ul>
Plafond plâtre avec détection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage du plafond réalisé : 2 plaques de plâtre de 15 mm., qui permettent de justifier d'un degré de résistance au feu de 1 h.</li> <li>• Détection incendie hors service</li> </ul>
Bloc-pote coupe-feu avec ferme-porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>

<p>Désenfumage : 2 vélux de section 1 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essai de fonctionnement (ouverture) réalisé avec la cartouche du boîtier (cartouche de 27 g.) : ouverture des 2 Vélux constatée.</li> <li>• Composition des parois de gaines ne permettant pas de justifier d'un degré de résistance au feu</li> </ul> 
---	--

<p><b><u>Petit local archives</u></b></p>	
<p>Cloisons type placostyl</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage de la cloison réalisée : 2 plaques de plâtre de 15 mm., qui permettent de justifier d'un degré de résistance au feu de 1 h.</li> </ul>
<p>Plafond plâtre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage du plafond réalisé : 2 plaques de plâtre de 15 mm., qui permettent de justifier d'un degré de résistance au feu de 1 h.</li> </ul>
<p>Bloc-porte coupe-feu avec ferme-porte</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>
<p>Humidité intérieure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traiter les infiltrations d'eau qui dégradent actuellement les cloisons</li> </ul> 

<b><u>Local compresseurs</u></b>	
Parois maçonnées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parois coupe-feu</li> <li>• Reboucher les vides qui donnent chez le tiers</li> </ul> 
Plafond plâtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage du plafond réalisé : 2 plaques de plâtre de 15 mm., qui permettent de justifier d'un degré de résistance au feu de 1 h.</li> <li>• Trou à reboucher</li> </ul>
Bloc-porte coupe-feu avec ferme-porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>

<b><u>Local caisses polystyrène</u></b>	
Cloisons en carreaux de plâtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parois coupe-feu</li> </ul>
Plafond béton avec détection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plafond coupe-feu</li> <li>• Détection incendie hors service</li> </ul>
Bloc-porte coupe-feu avec ferme-porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte à laisser fermée</li> </ul>
Désenfumage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essai de fonctionnement (ouverture) réalisé avec la cartouche du boîtier (cartouche de 27 g.) : ouverture de l'ouvrant constatée.</li> <li>• Trémie de désenfumage réalisée avec ossature placostyl et 2 plaques de plâtre de 15 mm. sur une seule face</li> <li>• Ces dispositions ne permettent pas de justifier un degré de résistance au feu, pour une gaine (des plaques de plâtre sont également à disposer sur la face extérieure de la gaine)</li> <li>• La trémie n'est pas fermée sur ses 4 côtés à son extrémité (devant l'ouvrant de désenfumage) : à compléter.</li> </ul> 

### Désenfumage des locaux

Description	Action à mener
<p><b><u>Grand local Archives</u></b> 2 vélux de section 1 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essai de fonctionnement (ouverture) réalisé avec la cartouche du boîtier (cartouche de 27 g.) : ouverture des 2 Vélux constatée.</li> </ul>
<p>Local caisses polystyrène</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essai de fonctionnement (ouverture) réalisé avec la cartouche du boîtier (cartouche de 27 g.) : ouverture de l'ouvrant constatée.</li> </ul>
<p>Hall de négoce : 4 exutoires de section 1.20 x 1.20 m<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essai de fonctionnement (ouverture) réalisé avec les cartouches du boîtier (2 cartouches de 60 g. pour l'ouverture, 1 cartouche de 100 g. pour la fermeture) : ouverture de 3 exutoires sur les 4. Mécanisme d'ouverture de l'exutoire défaillant à vérifier.</li> <li>• Essai de fonctionnement à prévoir, ou attestation à transmettre, après réparation.</li> </ul>

## **Stabilité au feu du bâtiment**

### **Extension** ( hall de négoce + chambre froide)

- Ossature en charpente métallique, non protégée au feu



- Cloison alimentaire (isolant recouvert de part et d'autre d'une peau métallique) ne présentant aucun degré de résistance au feu)
- Stabilité au feu de l'extension est considérée comme nulle

### **Existant**

- Paroi en maçonneries bloquée entre poteaux métallique, côté zone de chargement / déchargement du bâtiment « les sirènes boulonnaises ».



- Charpente métallique support de couverture



- Stabilité au feu de l'existant est considérée comme nulle

### **Isolement vis-à-vis des tiers**

Une étude a été réalisée en Mars 2005, par l'agence SOCOTEC de Boulogne sur mer (dossier n° NN0923/002, cf annexe), concernant la caractère coupe-feu des murs des avoisinants, et donc l'isolement du bâtiment DEMARNE vis-à-vis des bâtiments tiers (au sens de la réglementation incendie).

Les parois périphériques des bâtiments tiers de l'époque, « Les Sirènes Boulonnaises » et « CEVPM », n'ont pas évolué depuis.

Les conclusions de cette étude permettent de justifier du caractère coupe-feu de 2h. entre les établissements DEMARNE et les tiers.

Toutefois une surélévation ponctuelle en about du chéneau central des « Sirènes Boulonnaises » avait été demandée, qui n'a pas été réalisée lors des travaux d'extension de DEMARNE.

Il conviendra donc de réaliser ces travaux pour pouvoir justifier de l'isolement de DEMARNE vis-à-vis des tiers.



Demeurant à votre disposition,



Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Thierry TIRAN  
Directeur d'Agence


## ANNEXE N° 1

Rappel du compte-rendu suite à notre visite de votre établissement en date du 08 Avril 2014


### Locaux désignés à risques

Description	Action à mener
<b><u>Grand local Archives</u></b>	
Carreaux de plâtre en périphérie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parois coupe-feu</li> <li>• A compléter au droit des ébrasements des menuiseries extérieures</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelques calfeutrements à réaliser</li> </ul>
Plafond plâtre avec détection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage du plafond à réaliser pour estimer son degré de résistance au feu</li> <li>• Essai de fonctionnement de la détection à prévoir</li> </ul>
Bloc-pote coupe-feu avec ferme-porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>
Désenfumage : 2 vélux de section 1 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essai de fonctionnement (ouverture) à réaliser avec les cartouches du boîtier. Attestation à transmettre.</li> <li>• Composition des parois de gaines ne permettant pas de justifier d'un degré de résistance au feu</li> </ul> 

<b><u>Petit local archives</u></b>	
Cloisons type placostyl	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage à réaliser pour estimer son degré de résistance au feu</li> </ul>
Plafond plâtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage du plafond à réaliser pour estimer son degré de résistance au feu</li> </ul>
Bloc-porte coupe-feu avec ferme-porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>
Humidité intérieure	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traiter les infiltrations d'eau qui dégradent actuellement les cloisons</li> </ul> 

<b><u>Local compresseurs</u></b>	
Parois maçonnées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parois coupe-feu</li> <li>• Reboucher les vides qui donnent chez le tiers</li> </ul> 
Plafond plâtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un relevé précis de la composition du plafond pour estimer son degré de résistance au feu</li> <li>• Trou à reboucher</li> </ul>
Bloc-porte coupe-feu avec ferme-porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien à signaler</li> </ul>



<b><u>Local caisses polystyrène</u></b>	
Cloisons en carreaux de plâtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parois coupe-feu</li> </ul>
Plafond béton avec détection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plafond coupe-feu</li> <li>• Essai de fonctionnement de la détection à prévoir</li> </ul>
Bloc-porte coupe-feu avec ferme-porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte à laisser fermée</li> </ul>
Désenfumage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essai de fonctionnement (ouverture) à réaliser avec les cartouches du boîtier. Attestation à transmettre.</li> <li>• Vérifier la composition de la trémie de désenfumage pour estimer son degré de résistance au feu</li> </ul> 

### **Désenfumage des locaux**

<b>Description</b>	<b>Action à mener</b>
<b><u>Grand local Archives</u></b> 2 vélux de section 1 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essai de fonctionnement (ouverture) à réaliser avec les cartouches du boîtier. Attestation à transmettre.</li> </ul>
Local caisses polystyrène	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essai de fonctionnement (ouverture) à réaliser avec les cartouches du boîtier. Attestation à transmettre.</li> </ul>
Hall de négoce : 4 exutoires de section 1.20 x 1.20 m <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essai de fonctionnement (ouverture) à réaliser avec les cartouches du boîtier. Attestation à transmettre.</li> </ul>

## **Stabilité au feu du bâtiment**

### **Extension** ( hall de négoce + chambre froide)

- Ossature en charpente métallique, non protégée au feu



- Cloison alimentaire (isolant recouvert de part et d'autre d'une peau métallique) ne présentant aucun degré de résistance au feu)
- Stabilité au feu de l'extension est considérée comme nulle

### **Existant**

- Paroi en maçonneries bloquée entre poteaux métallique, côté zone de chargement / déchargement du bâtiment « les sirènes boulonnaises ».



- Charpente métallique support de couverture



- Investigations complémentaires à mener au droit des parois mitoyennes (nous vous proposons le Vendredi 18 à partir de 14h).

## ANNEXE N° 2

Etude réalisée en Mars 2005 concernant le caractère coupe-feu des murs des avoisinants

Dossier NN0923/002



**BOULOGNE Extension des  
Etablissements DEMARNE  
rue MAGENTA  
Avis technique relatif au caractère Coupe feu  
des murs des avoisinants**

Auteur du rapport : A.LAURENT



Visites sur place effectuées les 09/03/2005 et 22/03/2005

Ce rapport contient 3 pages et 16 photographies et deux relevés d'ARCHIFIX



Dossier QNN0796

## 1 - Objet de la mission

L'intervention de SOCOTEC a été effectuée à la demande des Etablissements DEMARNE BOULOGNE dans le cadre de l'examen du dossier de l'extension, située rue Magenta, par les services de sécurité incendie.

La mission de SOCOTEC a pour objet, au travers d'un examen sur place des existants avoisinants, d'un examen des documents graphiques et relevés établis par le cabinet d'architecte ARCHIFIX et de sondages divers dans ces murs, d'émettre un avis quant au caractère coupe-feu des dits murs, permettant d'assurer l'isolement au feu par rapport aux voisins.

## 2 - Constat

### 2-1 Description des lieux

Le terrain objet de l'extension des Ets DEMARNE BOULOGNE est situé rue Magenta à Boulogne sur Mer et est entouré par les avoisinants suivants :

- au Nord le « CEVPM »
- à l'Est par les Ets Demarne Boulogne existants
- au Sud par les Ets « Les Sirènes Boulonnaises »

Les murs existants de ces avoisinants font l'objet des photos suivantes :

- « CEVPM » Photos 5,6,7,8
- « Ets DEMARNE » Photos 2,3,4
- « Les SIRENES BOULONNAISES » Photos 1,2

### 2-2 Examen et constats

→ Côté les « Sirènes Boulonnaises » :

Présence d'un mur constitué en partie inférieure sur les deux tiers de la hauteur en moellons, épaisseur > 30cm avec contreforts, pointes en parpaings nus d'épaisseur ≥ 15cm non enduits et chaînés.

→ Côté « DEMARNE » :

Présence de murs en maçonneries de parpaings nus dont l'épaisseur est ≥ 15cm avec contreforts et chaînages

→ Côté « CEVPM » :

Présence de murs en moellons d'épaisseur environ 35 cm mélangés à de la brique, partie supérieure posée sur un chaînage horizontal en parpaings de 15cm nus



Dossier QNN0796

### **3 – CONCLUSION et RECOMMANDATIONS**

Les constatations effectuées, **permettent de conclure au caractère COUPE FEU de degré  $\geq 2$  Heures des différents murs des avoisinants**, compte tenu de leur constitution et de leur stabilisation.

Afin de respecter une différence de hauteur des ces murs d'au moins 1M, l'extension DEMARNE étant plus basse, il conviendra de surélever en maçonnerie de parpaings l'about du chéneau central aux « Sirènes Boulonnaises » Cf Photos 1 et 2 et relevé d'Archifix.

En outre côté « CEVPM », la stabilisation de la partie supérieure du mur nécessite un arasement parallèle à la toiture du « CEVPM », en respecter la règle des 1M par rapport à Demarne, **la stabilité de la tête n' étant pas assurée en l'état**. Ceci aurait d'ailleurs du être fait, à notre avis par le démolisseur avec accord préalable du « CEVPM ». Cf Photos 6,9 et 12

L'AUTEUR DU RAPPORT

A. LAURENT



2005\_0315Demarne0001.JPG



2005\_0315Demarne0002.JPG



2005\_0315Demarne0003.JPG



2005\_0315Demarne0004.JPG



2005\_0315Demarne0005.JPG



2005\_0315Demarne0006.JPG





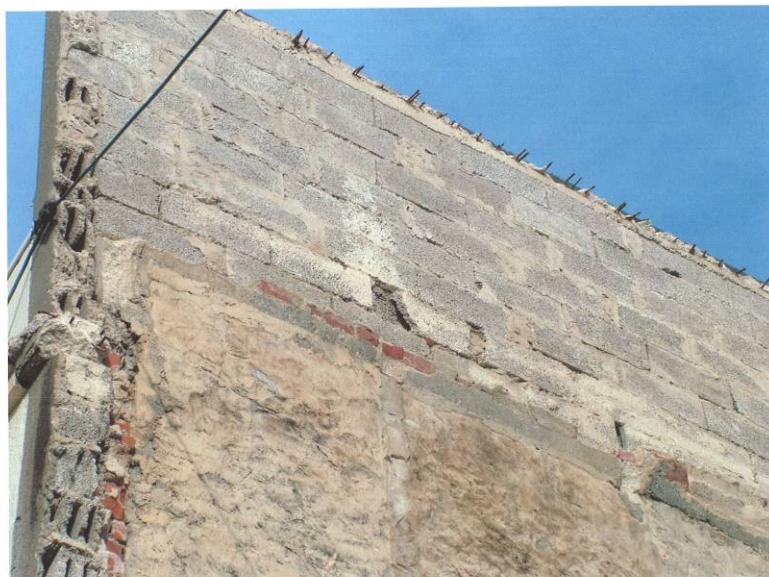
2005\_0315Demarne0007.JPG



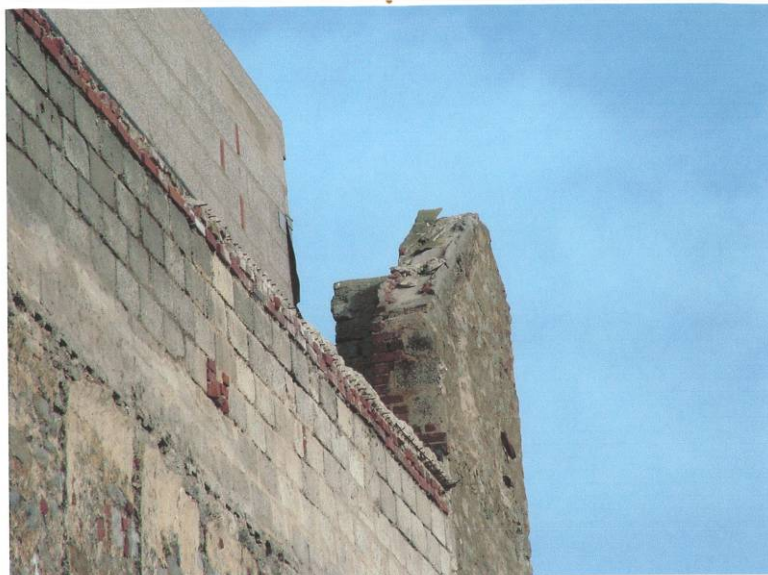
2005\_0315Demarne0008.JPG



2005\_0315Demarne0009.JPG



2005\_0315Demarne0010.JPG



2005\_0315Demarne0011.JPG



2005\_0315Demarne0012.JPG